



**Convocation
à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la CMAS 2019
Principauté Monaco**

Réf. SG/HB/2019

Rome, le 4 février 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

1 – Organisation

Lieu :

Organisé par la CMAS, avec le concours de la Fédération Monégasque, notre Assemblée Générale aura lieu au :

**Musée Océanographique de Monaco
Avenue Saint -Martin, MC 98000 Monaco**

2 – Programme

Lundi 8 avril 2019 :

- Accueil enregistrement participants

Hôtel Hermitage - Square Beaumarchais, 98000 Monaco, France

Mardi 9 avril 2019

9h30 à 10h00 :Roll Call

10h00 à le 12h30 : Assemblée Générale Ordinaire

12h30 à le 14h00 : Déjeuner

14h00 à le 17h30 : Assemblée Générale Ordinaire

19h30 à le 20h30 : Cocktail de la Présidente

20h30 à le 23h30 : Dîner de Gala et Anniversaire 60° CMAS

3 - Hébergement et repas :

• Hôtel Hermitage Square Beaumarchais, 98000 Monaco, France:

La CMAS bénéficiera de prix préférentiels négociés avec l'hôtel jusqu'à la **date limite du 28 février 2019**. Au delà de cette date, l' Hôtel appliquera ces tarifs habituels

• Repas du mardi 09 avril 2019

Le déjeuner, le cocktail et le repas de gala seront pris au Musée Océanographique.

Avenue Saint -Martin, MC 98000 Monaco.



Une participation de 150€ par participant est demandée lors de l'inscription des membres afin de couvrir une partie des frais de repas et de transferts.

4 - Ordre du jour de l'Assemblée Générale

•Mardi 9 avril 2019 :

- Ouverture de l'AG
- Appel des membres votantes
- Rapport des activités du Conseil d'Administration présenté par la Présidente de la CMAS
- Intervention du Secrétaire Général
- Rapports des Presidents des Comités:
 - Scientifique
 - Sportif
 - Technique
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Présentation des comptes 2018
- Approbation des comptes 2018
- Quitus
- Approbation du budget 2019
- Affiliations
- Assemblée Générale 2020
- Clôture de l'AG

5 – Rappel

Je vous rappelle que:

- *Pour participer à l'Assemblée, les Fédérations doivent être à jour dans leurs paiements et aucun paiement ne sera accepté sur place.*
- *Seules les fédérations qui sont à jour de leurs cotisations 2019 ont un droit de vote (Article 5 des Statuts).*

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale, sur le site de la CMAS à la section AG ORDINAIRE CMAS 2019: <http://www.cmas.org>

Cordialement

**Secrétaire Général
Hassen Baccouche**

H.Baccouche